

# PRIX PLAFOND ET MONTANTS DES AIDES COLLECTIVES D'ACTION SOCIALE

2021

Mise à jour en mars 2021

Les montants des prestations de service sont affichés à titre indicatif. Les calculs des subventions sont réalisés par le système d'information de la Cnaf sur la base des prix plafond et des taux de PS

## PRESTATION DE SERVICE UNIQUE (EAJE)

### ACCUEIL DES ENFANTS DE 0 A 5 ANS

	Prix plafonds	Taux de la PS	Prestation de service
♦ Eaje avec un taux de facturation inférieur ou égal à 107%, fournissant les couches et les repas	8,67 €/h	66%	5,72 €/h
♦ Eaje avec un taux de facturation inférieur ou égal à 107%, ne fournissant pas les couches ou les repas	8,02 €/h	66%	5,29 €/h
♦ Eaje avec un taux de facturation supérieur à 107% et inférieur ou égal à 117%, fournissant les couches et les repas	8,02 €/h	66%	5,29 €/h
♦ Eaje avec un taux de facturation supérieur à 107% et inférieur ou égal à 117%, ne fournissant pas les couches ou les repas	7,42 €/h	66%	4,90 €/h
♦ Eaje avec un taux de facturation supérieur à 117% fournissant les couches et les repas	7,42 €/h	66%	4,90 €/h
♦ Eaje avec un taux de facturation supérieur à 117% ne fournissant pas les couches ou les repas	7,13 €/h	66%	4,71 €/h

## SEUILS D'EXCLUSION DU BÉNÉFICE DE LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE

(Circulaire CNAF n° 61 du 20 décembre 1995)

	Prix moyen horaire 2017	Seuil d'exclusion
♦ Accueil du jeune enfant	10,40 €/h réalisée	15,60 €/h réalisée

## PLANCHER ET PLAFOND DE RESSOURCES POUR LE CALCUL DES PARTICIPATIONS FAMILIALES

♦ Plancher de ressources	711,62 €/an
♦ Plafond de ressources	5 800,00 €/an

## BONUS INCLUSION HANDICAP (EAJE)

% enfants porteurs de handicap, reconnu ou en cours de détection	Prix de revient plafond par place	Taux de financement des places concernées
>= 7,5%	20 000 €	45%
>= 5% et < 7,5%	= 8 000 € + (% enfants Aeeh x 160 000 €)	30%
< 5%	16 000 €	15%
<b>Montant plafond de bonus par place</b>		
		1 300 €

## BONUS MIXITE SOCIALE (EAJE)

	Seuil de Participations familiales moyennes / Heure facturée
Tranche 1 : 2 100€ / place	<= 0,79 €/h facturée
Tranche 2 : 800€ / place	<= 1,04 €/h facturée
Tranche 3 : 300€ / place	<= 1,31 €/h facturée

## BONUS TERRITOIRE CTG

### FINANCEMENT FORFAITAIRE PAR AN

EAJE	Groupe	Bonus offre nouvelle	Plancher offre existante
Quartier Politique de la Ville ou Zone de Revitalisation Rurale	bonus territoire, groupe 9	3 600 €/place	1 700 €/place
Potentiel financier/hab <= 700€,	Médiane niveau de vie <= 19 300 €	bonus territoire, groupe 8	3 300 €/place
Potentiel financier/hab <= 700€,	Médiane niveau de vie > 19 300 €	bonus territoire, groupe 7	3 000 €/place
Potentiel financier/hab <= 900€,	Médiane niveau de vie <= 19 600 €	bonus territoire, groupe 6	2 900 €/place
Potentiel financier/hab <= 900€,	Médiane niveau de vie > 19 600 €	bonus territoire, groupe 5	2 800 €/place
Potentiel financier/hab <= 1200€,	Médiane niveau de vie <= 20 300 €	bonus territoire, groupe 4	2 750 €/place
Potentiel financier/hab <=1 200€,	Médiane niveau de vie > 20 300 €	bonus territoire, groupe 3	2 700 €/place
Potentiel financier/hab >1200€,	Médiane niveau de vie <= 21 300 €	bonus territoire, groupe 2	2 650 €/place
Potentiel financier/hab > 1200€,	Médiane niveau de vie > 21 300 €	bonus territoire, groupe 1	2 600 €/place
Contrat territorial réservataire employeur		2 800 €/place	

**AIDES A L'INVESTISSEMENT : CREATIONS DE PLACES DECIDEES EN 2021**

Nature du module de financement	Micro crèche Paje/ Mam	Eaje PSU
Socle de base	7 400 €/place	8 000 €/place
Majoration "gros œuvre"	1 000 €/place	2 000 €/place
Majoration "développement durable"	700 €/place	2 000 €/place
Majoration "rattrapage territorial" liée au taux de couverture en mode d'accueil	1 800 €/place si < à 58%	3 500 €/place si < à 58%
Majoration "potentiel financier" modulée selon le potentiel financier par habitant		
Tranche 1 (0 € à 449,99 €)	6 100 €/place	7 000 €/place
Tranche 2 (450 € à 699,99 €)	3 000 €/place	7 000 €/place
QPV –ZRR –Crèches AVIP		7 000 €/place
Tranche 3 (700 € à 899,99 €)	2 400 €/place	6 000 €/place
Tranche 4 (900 € à 1200 €)	500 €/place	4 000 €/place

**AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE ORDINAIRES**

		Prix plafonds	Taux de la PS	Prestation de service
♦ Accueil de loisirs, de jeunes ou de scoutisme	Accueil extrascolaire	1,83 €/h 14,64 €/jour	30% 30%	0,549 €/h 4,39 €/jour
	Accueil périscolaire	1,83 €/h 14,64 €/jour	30% 30%	0,549 €/h 4,39 €/jour
♦ Relais assistantes maternelles	Ps Socle	61 650 €/an	43%	26 510 €/an
	Bonus missions renforcées (si au moins 1 mission est remplie)	3 000 €/an	100%	3 000 €/an
♦ Lieux d'accueil enfants parents		82,83 €/h de fonct.	30%	24,85 €/h de fonct.
♦ Vacances familiales avec accompagnement	PS à mi-taux	29 899 €/an	50%	14 949 €/an
	PS à taux plein	59 795 €/an	50%	29 898 €/an
♦ Accompagnement à la scolarité	Ps Socle	7 885 €/an	32,5%	2 563 €/an
	Bonus "enfants"	300 €/an	100%	300 €/an
	Bonus "parents"	300 €/an	100%	300 €/an
♦ Aide à domicile	Fonction 1 (AVS)	38 107 €/an	30%	11 432 €/an
	Fonction 2 (TISF)	58 966 €/an	30%	17 690 €/an
♦ Centres sociaux :	Animation globale, coordination	174 348 €/an	40%	69 739 €/an
	Animation collective famille	38 887 €/an	60%	23 332 €/an
♦ Espace de vie sociale	Animation locale	38 887 €/an	60%	23 332 €/an
♦ Foyers de jeunes travailleurs	Nouvelle PS	assiette maximum 414 691 €/an	30%	3 163 €/lit/an 124 407 €/an
♦ Médiation familiale		89 959 €/an	75%	67 469 €/an
♦ PS jeunes		40 600 €/an	50%	20 300 €/an
♦ Espaces rencontres		132,12 €/h	60%	79,27 €/h

**Accueils de loisirs : financements spécifiques**

		Barème
♦ Aide spécifique rythmes éducatifs		0,55 €/h
♦ Bonification plan mercredis éducatifs pour les Alsh implantés dans un territoire avec potentiel financier par habitant	>= 900€ et hors Quartier Politique de la ville (QPV)	0,46 €/h
	< 900€ OU les Alsh implantés en QPV	0,95 €/h
	<b>Plafond de dépense</b>	<b>Taux de financement</b>
♦ Ingénierie accompagnement plan mercredi	30 000 €	50,00%

**BONUS TERRITOIRE CTG**

**FINANCEMENT FORFAITAIRE DE L'OFFRE NOUVELLE, PAR AN**

<b>RAM</b> (en €/ETP)	12 500 €/ETP
<b>LAEP</b> (en €/heure de fonctionnement)	20,00 €/h de fonct.
<b>ALSH</b>	Pas d'offre nouvelle financée
<b>Ludothèque</b> (en €/heure d'ouverture)	10,00 €/h de ouverture.

**PLAFOND DE FINANCEMENT DE L'OFFRE NOUVELLE**

<b>Coordination Ctg</b>	financement plafonné à (€/ETP) :	24 000 €/ETP
<b>Ingénierie</b> : 50% de co-financement de la dépense	dépense (en €) plafonnée à :	48 000 €
<b>Diagnostic initial</b> : 50% de co-financement de la dépense	dépense (en €) plafonnée à :	15 000 €

**PLAFOND DE FINANCEMENT DE L'OFFRE EXISTANTE**

<b>Séjours : plafond 1</b> (en €/jour de séjour)	20,00 €/jour de séjour
<b>Séjours : plafond 2</b>	montant de charge à payer de la dernière année de CEJ
<b>BAFA : plafond 1</b> (en €/session)	350,00 €/session
<b>BAFA : plafond 2</b>	montant de charge à payer de la dernière année de CEJ